



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Concernant la nécessité de recruter du personnel infirmier

Question écrite n° 11876

Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention concernant la nécessité de repenser les méthodes de recrutement du personnel soignant infirmier. Une étude récente révèle que seulement 61 % des élèves parviennent à décrocher leur diplôme après trois années de formation. Les raisons de cette situation sont diverses, allant des conditions de travail très exigeantes aux contraintes financières en passant par des difficultés d'orientation. Il est inquiétant de constater qu'environ 30 % des élèves abandonnent en cours de formation et que seuls 55 % d'entre eux parviennent à effectivement intégrer le domaine professionnel. Cette situation revêt une urgence particulière dans la mesure où il manquerait environ 60 000 infirmiers selon le syndicat national de la profession. Outre le fait que les stages représentent souvent une grande source de stress pour les apprentis infirmiers, souvent les problèmes financiers auxquels ils sont confrontés les poussent à renoncer à leurs études. En effet, les indemnités de stage sont nettement moins élevées que celles perçues par d'autres étudiants. Actuellement, lorsqu'un étudiant interrompt sa formation, il dispose de cinq ans pour reprendre ses études. Or aujourd'hui, des étudiants ayant interrompu leurs études depuis plus de cinq ans manifestent leur volonté de reprendre leur vocation. M. le ministre envisage-t-il de réévaluer ce délai afin de permettre à des étudiants qui possèdent déjà de solides bases de reprendre leurs études d'infirmiers même après une pause de cinq ans ? Enfin, il lui demande s'il serait possible de proposer à ces étudiants volontaires qui possèdent déjà de solides bases et ont validé des stages de première et deuxième année, de suivre un *cursus* accéléré (d'une durée de 1,5 an au lieu de trois) afin de combler les places vacantes en troisième année dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) à travers toute la France.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Vuilletet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11876

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8722

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)